

Orientation 3.6 Soutenir la gestion globale des alpages

Orientation 3.6 Soutenir la gestion globale des alpages.

mesure 3.6.1 Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales.

« [...]Rôle de l'EPPNE : appui technique aux éleveurs et bergers : suivi d'un réseau d'alpages sentinelles ; appui au montage de dossiers de mesures agro-environnementales et de contrats de gestion spécifiques ; appui technique ou financier des diagnostics pastoraux ; participation à l'élaboration des plans de gestion pastorale et des mesures agro-environnementales ; évaluation des retombées des modes de gestion actuels sur le milieu naturel [...]».

page 69

Référence ID de l'article : #2191

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-15 12:23